

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 20 mars 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**117-03-2023**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

**118-03-2023**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 5.1 Autorisation d'occupation du parc Centre-ville - Le Sage Brasseur - Marché de Pâques

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 **Direction générale**
- 6.2 **Finances et trésorerie**
- 6.3 **Greffes et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1888-01-2023 modifiant le règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2023-009 / 124 rue de Sweetsburg
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2023-010 / 136 rue des Hauts-Prés
- 8.4 Modification à la demande d'approbation de PIIA 2022-006 / 128 rue William
- 8.5 Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2023-2025
- 8.6 Appui à la COP15 pour la préservation de la biodiversité
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Modification du contrat octroyé à COMCO (9192-6444 QC Inc) pour la construction de nouveaux garages municipaux
- 9.2 Autorisation de dépense - Équipements pour l'atelier mécanique
- 9.3 Autorisation de dépense - Achat de mobiliers pour le garage municipal et les bureaux administratifs
- 9.4 Autorisation de dépense révisée - Branchement au réseau de fibres optiques, installation du gaz naturel et prolongement du réseau électrique sur la rue Albany.
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Fonds réservé pour l'acquisition d'œuvres d'art public – Contribution 2023
- 10.2 Heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique pour 2023
- 10.3 Occupation du domaine public - La grande journée des petits entrepreneurs - 3 juin 2023
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Service des premiers répondants - Passage du niveau 1 au niveau 2
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission d'un chauffeur / opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.2 Octroi de poste col blanc - Technicien en documentation à la bibliothèque - Loisirs et culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

119-03-2023

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023, avec la modification suivante:

À la résolution numéro 101-03-2023, dans le dispositif de la résolution, le nombre 16 a été remplacé par le nombre 12.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**120-03-2023**

### **Autorisation d'occupation du parc Centre-ville - Le Sage Brasseur - Marché de Pâques**

Considérant que la Ville de Cowansville tiendra son Marché de Pâques le 8 avril 2023 au parc Centre-ville, sur la rue Principale;

Considérant que le Marché accueillera une mini-ferme, un camion de cuisine de rue et plusieurs chapiteaux de commerçants visant la mise en valeur des produits locaux;

Considérant la demande de la microbrasserie Le Sage Brasseur, située à Cowansville, relative à l'autorisation d'offrir des dégustations de bières sur le site durant l'événement;

Considérant que la Régie des alcools, des courses et des jeux autorise à l'occasion d'une telle activité, sur les lieux où elle se déroule, la consommation et la dégustation des produits alcooliques de production artisanale;

Considérant le *Règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances*, règlementant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la microbrasserie Le Sage Brasseur, ayant son siège social, situé au 100, de la rue du Sud à Cowansville (Québec) J2K 2Y3, à offrir en dégustation ses produits alcoolisés dans le cadre du Marché de Pâques devant se tenir au parc Centre-ville le 8 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Direction générale**

**Finances et trésorerie**

**Greffe et affaires juridiques**

## **RÉGLEMENTATION**

121-03-2023

**Adoption du règlement numéro 1888-01-2023 modifiant le règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition**

Considérant que la Ville peut, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), réglementer en matière d'environnement et de salubrité;

Considérant le règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition actuellement en vigueur;

Considérant qu'il est opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur relative à la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la Ville;

Considérant qu'il est essentiel, pour fins d'hygiène, d'établir des normes précises à ce sujet;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 mars 2023 sous la résolution numéro 094-03-2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet d'actualiser le règlement actuellement en vigueur afin de clarifier ou de modifier certaines dispositions, notamment concernant les conteneurs, la cueillette, ainsi que les matières acceptées, et ce, dans le but de faciliter la gestion et de rendre plus efficiente la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1888-01-2023 modifiant le règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition.

Adoptée à l'unanimité

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

122-03-2023

**Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 février 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

123-03-2023

**Demande d'approbation de PIIA 2023-009 / 124 rue de Sweetsburg**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 mars 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-009 / 124 rue de Sweetsburg », datés du 2 mars 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-009 relative à la propriété sise au 124 rue de Sweetsburg, lot 6 482 305 cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**124-03-2023**

**Demande d'approbation de PIIA 2023-010 / 136 rue des Hauts-Prés**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 mars 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-010 / 136 rue des Hauts-Prés », datés du 2 mars 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-010 relative à la propriété sise au 136 rue des Hauts-Prés, lot 6 482 333 cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**125-03-2023**

**Modification à la demande d'approbation de PIIA 2022-006 / 128 rue William**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 mars 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Modification / Demande de PIIA 2022-006 / 128 rue William » datés du 3 février 2022, révisés le 2 mars 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-006 relative à la propriété sise au 128 rue William, lot 3 357 720 cadastre du Québec, de manière à permettre une modification à la demande initiale, et ce, touchant la superficie et l'apparence du garage, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**126-03-2023**

**Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2023-2025**

Considérant que la Ville désire s'adjoindre de services professionnels supplémentaires afin de pallier aux enjeux liés à l'abattage sur son territoire;

Considérant la possibilité d'entériner une entente intermunicipale relative à la foresterie et l'abattage d'arbres avec la MRC Brome-Missisquoi, et que cette entente comprend une gamme variée de services;

Considérant la nécessité pour la Ville d'assurer la pérennité de son couvert forestier, notamment en milieu urbain;

Considérant que conformément à l'entente, un comité de gestion sera créé et que la Ville doit désigner un fonctionnaire pour y assister;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'entériner avec la MRC Brome-Missisquoi l'*Entente relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2023-2025*.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente avec la MRC.

De désigner le conseiller ou la conseillère en environnement comme fonctionnaire désigné à la formation du comité de gestion, tel qu'identifié à l'entente, ou, en son absence, le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

**127-03-2023**

**Appui à la COP15 pour la préservation de la biodiversité**

Considérant le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

Considérant qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

Considérant les effets positifs de la nature sur la santé des populations;

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

Considérant que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De s'enquérir de l'état de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Cowansville et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier.

De donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire.

De participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité.

De soutenir les projets d'aires protégées afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030.

De protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire.

De participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation.

De viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030.

De prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

Adoptée à l'unanimité

## **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**128-03-2023**

### **Modification du contrat octroyé à COMCO (9192-6444 QC Inc) pour la construction de nouveaux garage municipaux**

Considérant la résolution numéro 625-12-2021 octroyant un contrat à l'entreprise COMCO (9192-6444 QC Inc) pour la construction de nouveaux garage municipaux pour un montant de 8 333 587,48 \$ taxes incluses;

Considérant que des modifications au contrat ont déjà été autorisées pour une valeur de 553 969,31 \$ taxes incluses;

Considérant que la cour municipale commune de Cowansville déménagera ses bureaux dans un des bâtiments visés par le présent contrat de construction;

Considérant que certains aménagements doivent être réalisés au bâtiment afin de se conformer à l'usage d'une cour municipale et que d'autres aménagements à l'étage d'un bâtiment sont requis;

Considérant que 3 propositions de changement ont été déposées par COMCO (9192-6444 Qc Inc.) et ont été recommandées par l'architecte pour un montant total de 97 040,83 \$ taxes incluses;

Considérant que les modifications totales autorisées à ce jour s'élèvent à 6.65% du coût du contrat initial;

Considérant que ces modifications sont nécessaires à la saine administration de la Ville;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur et la demande du Service des infrastructures et immobilisations déposée afin d'autoriser la modification du contrat;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De modifier le contrat octroyé à COMCO (9192-6444 QC Inc) afin d'ajouter un montant de 97 040,83 \$ taxes incluses pour la construction de nouveaux garage municipaux, élevant le total de ce contrat à 8 984 597,62 \$.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations à signer lesdits avenants de modifications recommandés par Chantal Brodeur, architecte.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat à même le règlement d'emprunt numéro 1897 et/ou selon le programme d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adoptée à l'unanimité

**129-03-2023**

**Autorisation de dépense - Équipements pour l'atelier mécanique**

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant que l'achat des équipements pour l'atelier mécanique est requis suite à l'aménagement des nouveaux bâtiments du garage municipal situés sur la rue Albany;

Considérant l'estimé de coûts préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 8 mars 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 205 000 \$ taxes nettes pour l'achat de divers équipements pour l'atelier mécanique, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**130-03-2023**

**Autorisation de dépense - Achat de mobiliers pour le garage municipal et les bureaux administratifs**

Considérant la construction des nouveaux bâtiments municipaux sur le site de la rue Albany et la nécessité de meubler ceux-ci, autant pour le volet administratif du Service des infrastructures et des immobilisations que pour l'aménagement de la Cour municipale;

Considérant que certains équipements présentement utilisés dans la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville doivent être renouvelés suite au déménagement de la Cour municipale;



Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations, daté du 10 mars 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 233 000 \$ taxes nettes pour l'achat de mobiliers pour le garage municipal et les bureaux administratifs, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**131-03-2023**

**Autorisation de dépense révisée - Branchement au réseau de fibres optiques, installation du gaz naturel et prolongement du réseau électrique sur la rue Albany.**

Considérant la résolution numéro 364-07-2021 autorisant des dépenses pour le branchement au réseau de fibres optiques, l'installation du gaz naturel et le prolongement du réseau électrique sur la rue Albany, pour un montant de 173 000 \$ taxes nettes;

Considérant la convention de construction et d'opération d'un lien de fibres optiques avec le Centre de Services scolaire du Val-des-cerfs, la Commission scolaire Eastern Townships, la MRC de la Haute-Yamaska et Infrastructel inc. à laquelle a adhéré la Ville de Cowansville conformément à la résolution numéro 525-12-2019;

Considérant que certaines circonstances occasionnent une modification des coûts, dont l'ajout des bureaux de la cour municipale sur le nouveau site du garage municipal et l'implantation d'industries dans le secteur;

Considérant qu'un estimé de coûts révisé des travaux a été réalisé le 9 mars 2023 par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense révisée pour le branchement au réseau de fibres optiques, l'installation du gaz naturel et le prolongement du réseau électrique sur la rue Albany pour un montant estimé à 219 000 \$ taxes nettes.

D'octroyer le contrat de service professionnel en ingénierie et construction pour l'installation d'un lien de fibre optique à Infrastructel pour un montant maximal de 61 200 \$ plus taxes tel que le prévoit l'offre de service du 13 mars 2023 et d'autoriser le directeur des infrastructures et des immobilisations à signer ladite offre de services, toute autre offre modifiée ou tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De remplacer l'annexe A de la résolution numéro 364-07-2021 par l'annexe A soumise au soutien de la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette autorisation de dépense à même le règlement d'emprunt 1895 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit de 10 ans

Adoptée à l'unanimité

## **LOISIRS ET CULTURE**

**132-03-2023**

### **Fonds réservé pour l'acquisition d'oeuvres d'art public – Contribution 2023**

Considérant que la Ville souhaite poursuivre l'intégration de l'art sous toutes ses formes d'expression visuelle et qu'elle souhaite aussi encourager et mettre en valeur le dynamisme artistique local et régional, et ce, dans le but d'actualiser son image, de promouvoir son identité et de la préserver pour les générations futures;

Considérant la *Politique d'acquisition d'art public* adoptée en août 2019 par la résolution numéro 357-08-2019;

Considérant que la création du fonds d'acquisition permettra de diversifier, d'enrichir et de maintenir la qualité et la valeur de ses collections;

Considérant que la Ville souhaite réserver annuellement un montant destiné à l'acquisition d'oeuvres d'art public;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'affecter du surplus accumulé non affecté un montant de 6 000 \$ au surplus accumulé affecté pour l'année 2023. La somme ainsi réservée devra être utilisée pour l'acquisition d'oeuvres d'art public selon les objectifs de la politique d'acquisition en vigueur à la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

**133-03-2023**

### **Heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique pour 2023**

Considérant le non-retour de l'employé étudiant temps plein au bureau d'accueil touristique pour l'année 2023;

Considérant la pénurie de main d'œuvre;

Considérant qu'une analyse des statistiques de fréquentation du bureau en 2022 révèle que le bureau est très peu fréquenté le dimanche et le lundi, accueillant en moyenne 3 visiteurs par jour;

Considérant que l'employé étudiant est disponible et désire travailler au bureau d'accueil durant toutes les plages horaires d'ouverture proposées;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'établir les heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique en 2023 comme suit :

3 juin au 17 juin 2023 : samedi 10 h à 16 h;  
20 juin au 19 août 2023 : mardi à samedi de 10 h à 16 h;  
26 août au 30 septembre 2023 : samedi de 10 h à 16 h.

Adoptée à l'unanimité

**134-03-2023**

**Occupation du domaine public - La grande journée des petits entrepreneurs - 3 juin 2023**

Considérant le dépôt d'une demande de M. Éric Fortin, propriétaire du magasin Hamster;

Considérant que la Ville souhaite encourager les initiatives citoyennes;

Considérant que la Grande journée des petits entrepreneurs cadre avec l'accréditation Municipalité Amie des enfants;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'autoriser l'occupation temporaire de kiosques par les jeunes entrepreneurs inscrits à la Grande journée des petits entrepreneurs sur le trottoir entre la rue John et le magasin Hamster, et ce, le samedi 3 juin 2023.

D'autoriser la fermeture de la rue John entre la rue du Sud et la place Daigneault le samedi 3 juin de 8h à 17h.

Adoptée à l'unanimité

**SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**135-03-2023**

**Service des premiers répondants - Passage du niveau 1 au niveau 2**

Considérant que le Service des premiers répondants de notre ville offre depuis sa création, la prestation de service de niveau 1 (PR-1);

Considérant que la population cowansvilloise en général apprécie que la Ville offre un tel service;

Considérant que la prestation de niveau 1 (PR-1) limite considérablement le type d'appels auquel le service peut répondre;

Considérant que la Ville souhaite rencontrer les attentes de ses citoyens;

Considérant que la brigade des premiers répondants a été consultée quant à son intérêt à se former, maintenir les qualifications de la formation appropriée et répondre aux appels supplémentaires découlant d'une prestation de service de niveau 2 (PR-2);

Considérant qu'il y a un intérêt probant de la part de nos ressources de premiers répondants pour offrir le PR-2 et ainsi répondre à tous les déterminants cliniques où ce type d'intervenants peut être affecté, donc un nombre d'appels supplémentaires annuellement;

Considérant que l'offre du service de premiers répondants à la population de Cowansville, malgré le passage éventuel au niveau 2 (PR-2), demeure abordable considérant les bienfaits que cela peut apporter à nos citoyens et citoyennes;

Considérant que l'Agence de la santé et des services sociaux offre une subvention de 5 000 \$ pour le passage du Service des premiers répondants du niveau 1 au niveau 2;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le Service de premiers répondants de la Ville à entreprendre les démarches pour offrir la prestation de niveau 2 (PR-2).

D'autoriser les formations nécessaires aux membres actuels et futurs de la brigade des premiers répondants afin d'offrir le PR-2.

D'autoriser l'administration municipale à effectuer les demandes de subventions accessibles dans le contexte du passage du PR-1 à PR-2.

D'autoriser le directeur général, le directeur ou le directeur adjoint du Service de sécurité incendie à signer l'entente à intervenir entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, la Ville de Cowansville, le Service de premiers répondants, l'entreprise ambulancière et le centre de communication de santé.

Adoptée à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

**136-03-2023**

### **Démission d'un chauffeur / opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant que Patrick Morissette a remis au directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, le 6 mars 2023, sa lettre de démission au poste de chauffeur / opérateur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accepter la démission de Patrick Morissette à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

De remercier Patrick Morissette pour les services rendus à la Ville au cours des 18 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**137-03-2023**

### **Octroi de poste col blanc - Technicien en documentation à la bibliothèque - Loisirs et culture**

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 28 février au 8 mars 2023;

Considérant que la candidature de Mme Audrey Harrison a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De nommer madame Audrey Harrison au poste de Technicienne en documentation à la bibliothèque à compter du 3 avril 2023, poste syndiqué col blanc de 32.5 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 30 jours, conformément à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur.

D'accorder à madame Audrey Harrison le salaire rattaché à l'échelon 2, de la classe 8 conformément à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **DÉPOT DE DOCUMENTS**

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.**

**138-03-2023**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h47.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.